

Ottawa, le 15 mars 2016

M. Hubert T. Lacroix  
Président – directeur général  
CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
Montréal (Québec) H2L 2M2

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, plusieurs articles publiés récemment sur le site de CBC au Nouveau-Brunswick ont donné lieu à des attaques virulentes contre les francophones et les Acadiens de la province. Profitant du privilège qu'ils ont de pouvoir commenter sous le couvert de l'anonymat, plusieurs internautes profèrent des propos qui incitent à la haine contre la communauté francophone et des individus appartenant à celle-ci.

La semaine dernière, 120 citoyens et citoyennes francophones du Nouveau-Brunswick ont dénoncé ces commentaires dans une lettre à M. Brodie Fenlon, premier directeur, Nouvelles numériques. Ils ont d'ailleurs été appuyés, sur les médias sociaux, par bon nombre de personnalités politiques et plusieurs Néo-Brunswickois de langue anglaise.

Cette lettre cite en exemples de nombreux commentaires intolérants que CBC ne devrait laisser passer sous aucun prétexte. Comment en effet concevoir que des propos exprimant un regret que les Acadiens et les Acadiennes n'aient pas tous été déportés ou bannis en Louisiane, ou suggérant qu'on se débarrasse des francophones de la province, puissent être jugés acceptables selon les lignes directrices de CBC?

Nous savons que M. Fenlon a répondu à la lettre de ces 120 citoyens et citoyennes. Nous apprécions qu'il l'ait fait, mais nous jugeons sa réponse insatisfaisante. La présence de commentaires anti-francophones sur les sites de CBC a été signalée à plusieurs reprises, par plusieurs citoyens et citoyennes, dans plusieurs provinces. À preuve, voici quelques-uns des commentaires que l'on trouve sous l'article de CBC sur le jugement de la Cour suprême dans la cause Caron, publié en novembre dernier :

*« If you want to have service and speak french then live in Quebec. The french are like the muslims, they want everyone to convert to their ways. »*

*“French is not one of the 'founding cultures' in Canada. English is the only founding culture The French lost the war to the English in 1754 and became a defeated people. As a result they lost the right to claim anything language related as a right in this country.”*



*“I don't know why we have French language anywere in Canada didn't the English kick the snot out of the French”*

Nous savons que plusieurs grandes entreprises de nouvelles sont aux prises avec des commentaires irrespectueux et intolérants qui visent tantôt les francophones, tantôt d'autres groupes comme les Autochtones, les communautés ethnoculturelles et les réfugiés. Bon nombre de médias ont agi sur cette question, et M. Fenlon, dans sa lettre de réponse datée du 11 mars, indique même que CBC a pris la « mesure exceptionnelle et provisoire » de suspendre les commentaires en référence aux articles portant sur les Autochtones. Il y a là, à notre avis, reconnaissance qu'il existe un problème avec les façons de faire à l'heure actuelle en ce qui a trait à la modération des sections commentaires sur le site Internet du radiodiffuseur public.

Personne ne nie l'importance fondamentale de la liberté d'expression, et le propos de la FCFA n'est certes pas de prôner que l'on élimine la capacité des citoyens et des citoyennes de s'exprimer et de contribuer aux débats portant sur les enjeux de la société canadienne. Cependant, comme l'ont fait valoir les 120 signataires de la lettre à M. Fenlon, les propos jugés problématiques s'apparentent beaucoup plus à de l'intimidation et du mépris qu'à un exercice de liberté de parole. Par ailleurs, ces propos visent moins à faire avancer un débat ou à exprimer un désaccord avec une politique, qu'à dénigrer une communauté en entier.

Les Canadiens et les Canadiennes comptent sur le diffuseur public pour promouvoir la compréhension et le dialogue entre les différentes régions du pays et les différentes composantes de la société canadienne. D'autre part, comme les services français de la société d'État, CBC est assujettie à la partie VII de la Loi sur les langues officielles et doit, de ce fait, prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement, ainsi que promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Pour cette raison, nous nous permettons d'insister pour que la société d'État revoie en profondeur ses politiques de modération des commentaires. Plusieurs, dont l'ombudsman du Nouveau-Brunswick et, plus récemment, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, ont recommandé que CBC ne permette plus de commentaires sous le couvert de l'anonymat. Nous sommes d'accord avec cette position - il n'est pas exagéré, à notre avis, d'exiger que les internautes s'identifient lorsqu'ils commentent.

**BUREAU D'OTTAWA**

450, rue Rideau, bureau 300  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
Tél. : (613) 241-7600  
Télec. : (613) 241-6046  
info@fca.ca

**BUREAU AU QUÉBEC**

43, rue de Buade, bureau 460  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Tél. : (418) 692-5752  
Télec. : (418) 692-5820  
fcaquebec@videotron.ca

[www.fca.ca](http://www.fca.ca)



Soyez assuré que la FCFA a toujours défendu et défendra toujours la liberté d'expression et le droit des citoyens et des citoyennes d'émettre des opinions divergentes. Cependant, elle défend aussi le droit des francophones, et celui d'autres groupes de la société canadienne, de ne pas faire l'objet de propos haineux.

Veillez agréer, Monsieur Lacroix, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,

Sylviane Lanthier

**BUREAU D'OTTAWA**

450, rue Rideau, bureau 300  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
Tél. : (613) 241-7600  
Télec. : (613) 241-6046  
info@fcfa.ca

**BUREAU AU QUÉBEC**

43, rue de Buade, bureau 460  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Tél. : (418) 692-5752  
Télec. : (418) 692-5820  
fcfaquebec@videotron.ca

[www.fcfa.ca](http://www.fcfa.ca)

- c.c. L'hon. Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien  
Mme Esther Enkin, ombudsman des Services anglais, CBC/Radio-Canada  
M. Brodie Fenlon, premier directeur, Nouvelles numériques, CBC/Radio-Canada  
Me Michel Doucet, juriste et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton  
Mme Jeanne d'Arc Gaudet, présidente, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick